

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'An Deux Mil Vingt Six, trois septembre à 19 heures 15, le Conseil Municipal de cette commune, convoqué en date du **27 août 2026**, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal à la Mairie de Fumel, sous la présidence de **Monsieur Jean-Louis COSTES**.

Présents : Monsieur Jean-Louis COSTES, Madame Marie-Lou TALET, Monsieur Michel MARSAND, Madame Josiane STARCK, Monsieur Gérard BEUVELOT, Madame Caroline SOTTY, Madame Maryse SICOT, Monsieur Jérôme LARIVIÈRE, Madame Annick ALBINO, Monsieur Christian REBOIS, Madame Sylvette LACOMBE, Monsieur Philippe ROUSSILLES, Monsieur Oscar FERREIRA, Madame Guylaine MATIAS, Madame Ida HIDALGO, Monsieur Thierry DINIZ, Madame Sylvie LESCOUZÈRES, Monsieur Amandio LINHAS, Monsieur Frédéric RAYNAL, Madame Marion BRIGNOLI, Monsieur Olivier SOTTORIVA, Madame Céline STREIFF.

Absents excusés : Monsieur Francis ARANDA a donné pouvoir à Monsieur Gérard BEUVELOT, Madame Sandrine GÉRARD a donné pouvoir à Monsieur Frédéric RAYNAL, Monsieur Ahmed EDOUIDI a donné pouvoir à Madame Marie-Lou TALET, Madame Mirna BARADA a donné pouvoir à Madame Céline STREIFF, Monsieur Simon LAUGUEUX a donné pouvoir à Monsieur Olivier SOTTORIVA.

Madame Marion BRIGNOLI a été nommée Secrétaire de séance.

. Nombre de conseillers en exercice	: 27
. Nombre de conseillers absents	: 5
. Nombre de conseillers présents	: 22
. Nombre de pouvoirs	: 5
. Suffrages exprimés	: 27

OBJET : ZAC DE L'ORÉE DU BOIS – APPROBATION DU COMPTE-RENDU FINANCIER ANNUEL 2025 ÉTABLI PAR LA SEM 47.

Monsieur le Maire rappelle que l'assemblée a, dans sa séance du **10 février 2006**, approuvé notamment la concession d'aménagement par laquelle la Commune a confié à la Société d'Aménagement du Lot-et-Garonne (SEM 47) l'aménagement de la ZAC (Zone d'Aménagement Concerté) de l'Orée du Bois située aux lieux-dits « Albigès-Haut » et « Albigès-Bas » à Fumel.

En séance du **10 octobre 2008**, l'assemblée délibérante a approuvé l'avenant n°1 puis, le **18 octobre 2013** l'avenant n°2, le **16 juillet 2021** l'avenant n°3 et le **17 novembre 2022** l'avenant n°4 ainsi que le dernier bilan révisé.

Il rappelle que, lors du dernier Conseil Municipal du **10 avril 2025**, l'assemblée délibérante a approuvé l'avenant n°5 à ladite concession ainsi que le bilan révisé.

Il indique que la SEM 47 a notifié au concédant le compte-rendu d'activité arrêté au **31 décembre 2025** dont un exemplaire est joint en annexe, et qu'il convient de soumettre celui-ci aux membres du Conseil Municipal.

Il donne lecture dudit rapport et compte-rendu d'activité.

**Après avoir entendu cet exposé,
Le Conseil Municipal**

- 1. approuve le compte-rendu d'activité annuel 2025 établi par la société d'aménagement de Lot-et-Garonne (SEM 47), dans le cadre de l'opération de la Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) de l'Orée du Bois, dont un exemplaire est joint en annexe de la présente délibération ;**
- 2. constate que la présente délibération a été adoptée par 27 voix pour, à l'unanimité.**

Pour extrait certifié conforme
Fumel, le **3 septembre 2026**

Signé par



Jean-Louis COSTES, Maire de Fumel



Marion BRIGNOLI, Secrétaire de séance

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui pourra faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter des formalités de publication et de transmission en Préfecture, d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Bordeaux (sur place ou par envoi postal à l'adresse suivante : 9 rue Tastet 33000 Bordeaux, ou par voie dématérialisée à l'adresse <https://www.telerecours.fr/>).